



Programme PBD Suisse

Le programme ci-joint n'a volontairement pas pour objectif de donner des réponses à des questions politiques qui se posent au quotidien.

Nous nous concentrons sur des principes généraux accompagnés de commentaires et d'approfondissements succincts.

Le PBD traduira concrètement et périodiquement ces principes dans un plan d'actions afin d'engager des initiatives et de faire passer ses idées au fil des développements politiques (lois; initiatives...). Ces actions du PBD seront engagées dans les Parlements (Confédération; cantons et communes), comme dans le débat public.

Les considérations présentes dans ce programme sont donc des orientations générales.

1

L'Etat assure le bon fonctionnement du système scolaire, et garantit ainsi l'égalité des chances

C'est une vérité établie dans notre pays: notre matière grise est notre seule matière première. Nous devons donc investir dans la formation de nos citoyennes et de nos citoyens. Cela signifie que nous devons prêter une attention toute particulière aux mesures que nous engageons dans les domaines de la formation générale et professionnelle. D'autre part, nos efforts doivent aussi se concentrer sur le développement d'une recherche de pointe innovante. Pour cela, nous devons clairement jouer le jeu de la concurrence internationale et produire nos efforts en tenant compte des orientations prises à l'étranger. Dans ce domaine, nous serons jugés sur notre capacité à agir dans un contexte internationale très dynamique. Nous pouvons être fiers de notre modèle de formation mais nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers et garder un esprit critique afin d'occuper un rôle de premier plan. C'est pour cette raison que nous devons tout mettre en œuvre afin d'offrir une formation de grande qualité, y compris pour les plus faibles. La formation des élites est aussi une priorité afin de développer la prospérité de notre pays. Une harmonisation nationale des règles qui gouvernent l'école obligatoire est à saluer. Le développement de notre société exige toujours plus d'engagement des parents sur le plan professionnel. Par conséquent, même si l'éducation des enfants relève de la sphère privée, elle doit aussi s'accompagner d'un soutien de la collectivité. Les enseignants comme les élèves doivent donc être reconnus et encouragés par l'économie comme par les décideurs publics. A tous les niveaux, dans le domaine de la formation, des règles claires et démocratiques doivent donc être établies. Les différentes filières de formation professionnelle (formation de base ; formation professionnelle supérieure; formation des cadres) doivent donc être davantage soutenues à l'avenir. Dans le combat qu'elles engagent quotidiennement auprès de leurs concurrentes internationales, les hautes écoles spécialisées comme les universités méritent d'être mieux soutenues qu'elles ne le sont actuellement. Ensemble, l'Etat et l'économie agissent avec efficacité (ex: la formation professionnelle). Pour cette raison, le PBD est sceptique face à l'idée d'une privatisation de l'école obligatoire. C'est en stimulant la concurrence en son sein que l'école publique se renforcera. Pour préparer les élèves à la vie, il serait erroné de remettre en question la mixité sociale au sein de l'école publique. Dans un cadre bien défini, les écoles privées doivent être à même de se développer comme les écoles publiques. Dans le domaine tertiaire comme dans le secondaire II, le PBD entend encourager les donateurs privés.

2

Le PBD s'engage pour une politique de sécurité ferme et crédible. Il affirme son attachement au mandat populaire confié à l'armée. La formation, l'organisation et l'armement méritent des engagements clairs et déterminés. C'est ainsi que l'engagement des soldats armés à l'étranger pourra être poursuivi à l'avenir.

Le PBD s'engage pour une armée crédible dont le mandat est clairement défini: l'armée assure la défense de la Suisse et de sa population. Elle soutient les autorités civiles qui ne disposent pas de moyens suffisants et s'engage en faveur de l'encouragement international pour la paix. Ces trois missions sont des objectifs constitutionnels et sont également clairement définies dans la loi sur l'armée. Les citoyennes et les citoyens se sont exprimés très clairement dans ce sens. Une attaque militaire paraît aujourd'hui peu probable mais elle ne peut pas être exclue pour l'avenir. L'armée doit donc être en mesure de réagir dans un bref laps de temps à une agression militaire. Cela signifie qu'elle doit être assurée de disposer des moyens financiers adéquats. Le PBD entend s'engager clairement afin de garantir cet engagement. Le soutien de l'armée aux autorités civiles suisses demeure une tâche subsidiaire, limitée dans le temps et liée aux grands événements. L'envoi de contingents de forces armées à l'étranger dans le cadre d'opérations de maintien de la paix doit être limité à l'Europe. La coopération est toujours le meilleur moyen de garantir la sécurité sur le territoire national, comme dans nos relations avec les autres pays. La sécurité intérieure est assurée grâce au travail commun engagé à tous les niveaux institutionnels (Communes; cantons; Confédération) par plusieurs corps de métiers (police; armée; protection civile...). Sur le plan international, nous voulons aussi développer des synergies, à la condition qu'elles ne portent pas atteinte à notre neutralité. L'adhésion à une communauté de défense n'est pas envisageable et notre système de milice doit être maintenu. Il permet de développer de bons échanges de savoir entre la société civile et l'armée. D'autre part, la population est ainsi davantage consciente de la nécessité d'une politique de défense et l'armée est mieux acceptée.

3

Le PBD s'engage pour un Etat fort et dont les contours sont clairement définis. Il souhaite bâtir ce dernier d'entente avec d'autres formations politiques.

Dans notre démocratie, un parti qui pratique l'opposition n'a pas sa place. En revanche, dans d'autres pays qui pratiquent la démocratie indirecte, une séparation claire entre l'opposition et le Gouvernement a du sens. Pendant que les uns gouvernent et assument la responsabilité des décisions, les autres contrôlent, critiquent et cherchent à élargir leur assise électorale afin de traduire leurs idées lorsqu'ils reviendront au pouvoir. En Suisse, la volonté populaire inscrite clairement dans la constitution est à mille lieux de cette logique et le dernier mot revient (ou doit toujours revenir) au peuple. Naturellement, il est possible qu'un parti seul ou associé à un autre détienne la majorité des sièges et cherche(nt) ainsi à imposer à la minorité un programme. Néanmoins, cette démarche n'est pas garantie de succès, car le peuple conserve toujours la possibilité de la contrer par le biais du référendum ou de l'initiative. C'est pour cette raison qu'il y a toujours eu des majorités changeantes et c'est pour cela qu'il y en aura toujours à l'avenir. Le PBD est disposé à travailler de manière constructive avec les autres partis et rejette catégoriquement les logiques d'opposition fondamentalistes. Au sein du PBD, nous nous efforçons d'aborder les problèmes et les questions les uns après les autres. Si nous nous opposons, c'est avec l'intention de démontrer que nos idées sont les meilleures et d'apporter notre contribution.

4

La responsabilité personnelle comme la reconnaissance de la performance, sont des principes fondamentaux afin de développer nos libertés, notre croissance et notre bien être. Le PBD entend soutenir et prendre en compte des intérêts des PME, comme ceux de toutes les personnes employées qui développent un esprit d'initiative.

La liberté comme l'économie de marché sont des facteurs décisifs pour le développement de notre société et d'une économie florissante. La société libérale garantit aux individus autant de liberté que possible afin de développer l'initiative personnelle et la responsabilité. Chaque liberté connaît toutefois des limites; la liberté individuelle s'arrête là où commence celle des autres. La liberté et la responsabilité sont indissociables. En se dotant de règles claires et transparentes, l'Etat se doit d'inscrire son action dans le respect de ces principes libéraux de base. Pour le PBD, il est important de parier sur les personnes animées par un esprit d'initiative et qui représentent la classe moyenne de notre pays. Une classe moyenne forte, composée de nombreux entrepreneurs indépendants (notamment de PME) et d'employés qualifiés qui occupent des fonctions de cadres, joue un rôle central pour la stabilité de notre société et de notre économie. Dans la classe moyenne, de très nombreux citoyens sont conscients de leurs responsabilités pour la société. Nombreux sont ceux qui pensent et agissent avec le souci de la performance, la volonté de préserver les chances des générations futures et la ferme intention de travailler dans une perspective de long terme. Le PBD entend être à l'écoute de cette classe moyenne et relayer ses préoccupations.

5

La politique extérieure signifie pour le PBD la représentation des intérêts de notre pays. Elle ne doit pas être prise en otage par les excès idéologiques de gauche ou ceux d'une droite nationaliste.

De très nombreux accords internationaux sont au service de notre sécurité. Ils garantissent notamment notre sécurité juridique (droit de commercer ; droits fondamentaux...). Pour l'économie intérieure d'un petit pays comme le nôtre, qui compte une population de taille modeste mais qui déploie ses activités économiques sur tout le globe, la politique extérieure est extrêmement importante. La très grande qualité de notre diplomatie mérite donc d'être saluée. Elle est la garante de la défense intelligente de nos intérêts, mais aussi le relai de notre esprit de solidarité à travers le monde. Dans de multiples domaines, à mesure que la globalisation développe ses effets, l'action extérieure de la Suisse sera de plus en plus déterminante. Les intérêts nationaux et internationaux sont toujours plus imbriqués et cette tendance s'accroît. C'est pour cette raison que le PBD est très attentif aux développements de notre politique extérieure.

6

Le PBD s'engage pour une participation active de la Suisse au sein de l'ONU, en faveur des accords de Schengen/Dublin, comme pour la présence affirmée de la Suisse dans de multiples organisations internationales. La Suisse doit rester neutre.

Avec le développement croissant de la science et de la technologie, les frontières nationales sont repoussées ou toujours plus perméables. La circulation de l'information (internet... !), la digitalisation, la mobilité des capitaux ou les très grandes capacités de transport poussent les états à multiplier la coopération. Pour ses propres intérêts, la Suisse est bien inspirée de s'engager ainsi à travers le monde, dans de nombreuses organisations et institutions. Naturellement, certaines organisations ne semblent aux yeux de l'opinion publique pas très efficaces lorsqu'elles se perdent parfois dans des débats sans fin. Néanmoins, il ne faudrait pas pour autant sous-estimer le rôle primordial que jouent des organisations telles que l'ONU et celles qui lui sont rattachée (échange d'informations et d'idées ; connaissance des développements internationaux...). Il est donc préférable de participer à la prise de décision, plutôt que de la recevoir sans avoir eu la possibilité d'exercer une influence sur elle. La politique extérieure est aussi toujours la représentation des intérêts nationaux. Au-delà des influences importantes dans les organisations internationales en faveur de la protection des droits de l'homme et de l'humanité, des discussions sont souvent engagées avec succès afin d'empêcher des guerres ou de contrôler des tensions. Les accords de Schengen et ceux de Dublin renforcent notre sécurité. A long terme, si nous ne pouvons pas coopérer sur le plan policier ou si nous n'avons pas la possibilité d'échanger des informations avec nos voisins, nous affaiblirons notre sécurité intérieure. La Suisse doit conserver sa neutralité militaire traditionnelle – qui est d'ailleurs reconnue par la communauté internationale – et s'appuyer sur celle-ci afin d'engager une politique extérieure active.

7

Le PBD est opposé à l'adhésion à l'Union européenne. Il soutient clairement et sans ambiguïté la voie bilatérale et s'engage en faveur de la libre circulation des personnes avec l'UE.

La Suisse est une nation européenne. Nous partageons une communauté de destin culturelle avec nos pays voisins: la démocratie ; les droits de l'homme; l'état de droit; l'économie sociale de marché; les valeurs chrétiennes. Du point de vue économique, notre pays est étroitement lié à ceux de l'Union européenne. Indépendamment des jugements qui peuvent être formulés sur le fonctionnement des institutions européennes, il n'est pas possible de fermer les yeux sur le fait que nous avons intérêt à bien nous entendre avec nos voisins afin de discuter pragmatiquement de nos relations avec eux. Nous ne pourrions pas nous permettre d'entrer dans un champ de tensions sans fin avec l'UE. Si l'Europe peut vivre sans nous, nous ne pourrions probablement pas vivre sans elle. Cet état de fait ne doit toutefois pas nous inviter à passer sous silence nos intérêts que nous devons défendre avec confiance auprès de l'UE. Notre politique européenne doit soutenir les efforts qui sont réalisés afin de préserver la stabilité économique et sociétale de notre continent. Cette attitude est clairement dans l'intérêt de notre pays et de sa souveraineté. La paix et la stabilité en Europe sont les conditions sine qua non pour le développement des libertés. Du point de vue du PBD, une adhésion à l'Union européenne n'est pas un objectif de politique extérieure. Actuellement et dans les années à venir, nous pouvons gérer nos relations avec l'UE sans y adhérer. Cette position doit toujours être réévaluée. Ce sont les intérêts de notre population qui doivent guider nos relations avec l'UE et non les opinions idéologiques de type nationalistes. Nous concevons la collaboration entre la Suisse et l'Union européenne comme étant un processus dynamique, qui prend forme autour de problèmes concrets et qui peut se régler par la voie d'accords bilatéraux.

8

La politique doit être transparente et orientée vers des solutions. Le PBD entend nourrir un dialogue constructif avec toutes les forces du pays, tout en respectant les opinions des autres.

Nous comprenons le débat politique et l'échange des points de vues comme un combat pour les idées afin d'apporter la meilleure réponse à un problème donné. En grec, polis signifie la ville et par extension, l'engagement pour le bien public. Nous ne concevons pas la politique comme étant le lieu de la défense des intérêts personnels. Naturellement, certaines personnes peuvent éprouver du plaisir personnel à pratiquer la politique. Il est compréhensible qu'une personne doive lutter pour son élection ou sa réélection afin de pouvoir défendre ses idées. La politique est un engagement personnel qui révèle toutes les facettes des acteurs qui s'y engagent, qu'elles soient négatives ou positives. Ceux qui s'engagent en politique sous les couleurs du PBD ont néanmoins à cœur de ne jamais oublier la recherche du bien commun, le souci de travailler pour l'intérêt général. Nous sommes animés par l'intention de traduire les idées auxquelles nous sommes attachés et nous nous engageons pour cela avec notre cœur et notre conviction. Si nous arrivons à nos fins, nous nous en réjouissons. Si nous perdons, nous sommes bien entendu déçus. Néanmoins, que ce soit dans la défaite ou dans la victoire, nous récusons les comportements destructifs, les attitudes de mépris, d'ironie ou les propos humiliants envers ceux qui ne pensent pas comme nous. Le respect des autres personnes, des idées différentes et des partis est au cœur de notre culture politique. Notre devise n'est pas nouvelle mais très importante et actuelle: ferme sur le fond, respectueux dans les relations.

9

La démocratie et l'Etat de droit sont étroitement liés. Le PBD s'oppose à ceux qui tentent de les dissocier.

L'Etat de droit est le bras armé de la démocratie. Il est le garant de la bonne application des décisions populaires. Le PBD entend donc veiller à son bon fonctionnement et renforcer les principes sur lesquels il se fonde. Dans une démocratie libérale, l'Etat de droit doit garantir la sécurité pour tous. La présence de zone de non-droit (lieux où le droit n'est pas respecté) n'est pas admissible. En plus des dangers qu'elle génère pour l'intégrité des citoyens, l'insécurité déstabilise notre démocratie, car les citoyens qui sont victimes d'incivilités perdent confiance dans les autorités. Le PBD entend donc s'engager avec fermeté afin de garantir la sécurité, la première de nos libertés. Au service des citoyens, l'administration doit être performante dans la fourniture de prestations. Le PBD encourage les administrations à améliorer l'efficacité de leurs services en poursuivant notamment des processus de certification-qualité (ex: label ISO). Si la nature d'une prestation fournie par une administration s'y prête, une ouverture du capital de cette administration est la bienvenue (ex: colis postaux; téléphonie mobile...). Dans une démocratie, l'Etat de droit garantit aux citoyens un pouvoir de décision étendu. Lorsqu'une décision populaire est adoptée, l'Etat doit l'appliquer en respectant l'opinion du souverain. Le PBD exige donc de l'administration un respect aigu des décisions populaires et donc un devoir de neutralité très strict. Par ailleurs, l'Etat doit également préparer les décisions populaires. Pour cela, le PBD attend de l'administration un effort de créativité important. Cet effort doit s'appuyer essentiellement sur des bases scientifiques afin de préparer au mieux la prise de décision des magistrats en charge de la conduite de l'Etat. La séparation des pouvoirs judiciaires, législatifs et exécutifs garantit le bon fonctionnement de notre démocratie. Le PBD est attaché à l'idée qu'il n'appartient ni au législateur ni au gouvernement de censurer les décisions des juridictions, d'adresser à celles-ci des injonctions ou de se substituer à elles dans le jugement des litiges relevant de leurs compétences. D'autre part, notre Etat de droit connaît une longue tradition fédérale. L'enchevêtrement des compétences entre autorités communales, cantonales et fédérales est complexe et exige donc des partis politiques d'importants efforts de coordination. Le PBD cultive le respect du fédéralisme.

10

L'Etat de droit doit combattre la violence dans les lieux publics comme la criminalité de manière conséquente.

Les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir se déplacer de jour comme de nuit dans les lieux publics. La sécurité publique est un pilier fondateur de notre Etat. Les activités et les comportements qui menacent l'ordre public doivent être soumis à un régime légal très strict. Les démonstrations non autorisées doivent être interdites par les responsables politiques et la police. La violence comme la dégradation des biens publics sont sévèrement réprimandées. Les criminels doivent être conduits devant les autorités de poursuite pénale. Les soupçons doivent être levés. Les interdictions de la mendicité sont à tester. Ceux qui dégradent les lieux publics doivent en porter la responsabilité. Nous sommes bien conscients du fait que ces recommandations exigent davantage de présence policière. Nous assumons toutefois cette responsabilité et sommes disposés à en tirer les conséquences financières.

11

Les intérêts des jeunes revêtent une importance particulière pour le PBD. L'avenir est entre leurs mains. C'est pour cette raison qu'ils doivent être associés aux processus de décision.

Les jeunes citoyennes et citoyens sont l'avenir de notre société. L'appréciation des problèmes politiques que nous leur transmettons aujourd'hui aura des influences sur leurs comportements de demain. Après des jeunes qui s'engagent sous la bannière du PBD, nous formulons le pari de promouvoir une politique qui s'appuie sur la responsabilité personnelle, comme sur le respect des idées des autres. Une idéologie qui aurait pour ambition de tout déléguer à l'Etat est tout aussi condamnable qu'une politique d'exclusion et d'intolérance. Dans la population, ce sont les jeunes personnes qui risquent de porter les conséquences d'une politique sociale trop généreuse. Pour préserver le contrat entre les générations, les jeunes doivent donc être sensibilisés sur les tâches qu'ils doivent accomplir. Parallèlement, la société doit veiller à ne pas léguer aux générations futures de trop lourdes charges sociales. Il convient donc de trouver des mécanismes de financement qui allègent les jeunes et plus particulièrement les jeunes familles. Nous offrons la possibilité aux jeunes de s'engager activement et directement au sein du PBD afin de prendre des responsabilités.

12

Les femmes doivent être traitées à égalité avec les hommes pour l'obtention de mandats publics ou afin d'accéder à des positions de cadre. C'est une exigence que nous entendons nous appliquer à nous même.

Le PBD veut encourager et promouvoir les femmes de manière ciblée. Il s'agit d'une obligation concrète que nous entendons nous appliquer à nous-même afin d'assurer la présence de femmes dans toutes les instances et organisations représentatives du parti. Lorsque les chances de promouvoir une femme sont réunies afin d'accéder à des positions de cadre ou à un mandat public, le PBD entend les saisir. Nous rejetons toutefois clairement l'idée d'appliquer des quotas. Il nous paraît évident que le seul fait d'être une femme ne confère pas un droit pour accéder à une fonction; la qualification est le critère qui doit primer. Nous considérons toutefois qu'il n'y a pas assez de femmes dans des positions de responsabilité. Grâce à leurs parcours de vie, les femmes peuvent apporter beaucoup dans un environnement professionnel déterminé. Dans quelques années, à tous les niveaux possibles, une présence équilibrée des deux sexes dans un environnement social donné devrait être considéré comme tout à fait normale. Malgré le très bon niveau de qualification qu'elles ont atteint, les femmes, pour diverses raisons, ne sont pas toujours prêtes à investir dans leurs carrières. Nous n'entendons pas les pousser ou les « forcer » mais entendons plutôt les encourager. Pour cela, le PBD souhaite aussi s'engager afin de gommer les discriminations salariales. Ce n'est toutefois pas grâce à des prescriptions de l'Etat que nous pourrions traduire cette démarche mais plutôt en menant un travail de conviction et de négociation. Le PBD entend appliquer ces exigences politiques à lui-même et est disposé à être jugé sur les résultats qu'il aura atteints.

13

Pour la stabilité et le développement de notre société, les familles traditionnelles, comme d'autres formes de familles, revêtent une grande importance. Le PBD s'engage pour la défense de leurs intérêts.

Le PBD est attaché aux familles traditionnelles et reconnaît leur apport à la stabilité de notre société. Nous reconnaissons également les changements profonds qui traversent notre société et la présence de nouvelles formes de familles. Le PBD prend acte de ces mutations de la société et reconnaît aussi bien les familles monoparentales que les familles traditionnelles. L'essentiel, indépendamment de leurs choix familiaux, est que les citoyennes et les citoyens trouvent un équilibre de vie qui leur sied et qui leur permet de transmettre les valeurs de solidarité et de cohésion sociale importantes pour notre société. Ce n'est pas à l'Etat de prescrire les modes de vie idéaux et l'économie doit aussi s'adapter à ces changements afin de permettre de mener de front choix professionnels et familiaux. Le PBD s'engage ainsi afin d'améliorer la situation des familles et des enfants. Sur le terrain fiscal, le PBD n'admet pas la discrimination entre couples mariés et non mariés et souhaite alléger les charges des familles avec enfants.

14

Le PBD soutient une agriculture productrice durable, qui assure la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et l'entretien du paysage dans notre pays.

L'agriculture suisse développe des produits sains et de haute qualité tout en préservant le paysage et en respectant la dignité des animaux. Elle apporte une contribution importante pour la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, l'aménagement décentralisé du territoire, le tourisme et la protection contre les dangers de la nature. La production agricole innove et se modernise. Elle s'oriente ainsi en fonction de l'évolution des marchés. Les capacités de production suisses sont toutefois restreintes par les conditions climatiques et la topographie. D'autre part, la capacité concurrentielle d'un secteur dont les capacités d'exportation sont limitées est restreinte, en raison notamment du haut niveau de revenu par habitant sur le territoire national. Pour cette raison, l'agriculture doit en grande partie orienter ses activités vers les préoccupations environnementales et les nouvelles demandes des consommateurs. La transformation des structures doit s'accompagner de mesures d'accompagnement sociales et suivre un rythme adapté aux réalités vécues par les agriculteurs. D'éventuels accords de libre échange agricoles ne doivent pas conduire à une perte de revenus. La capacité concurrentielle des exploitations doit être renforcée grâce à un allègement des contraintes administratives et à des règles transparentes de déclaration. La tradition de culture du paysage à des fins de production doit être reconnue dans les dispositions légales relatives à l'aménagement du territoire.

15

Le PBD veut s'engager afin de préserver notre environnement. Le PBD souhaite apporter sa contribution en proposant des mesures de protection de l'environnement créatives. Le principe de précaution et les mesures d'incitation sont les principaux axes que le PBD entend emprunter.

La qualité de notre cadre de vie mérite la plus grande attention. La nature, façonnée au fil des évolutions millénaires et des érosions, est fragile. Nous nous devons de penser à sa préservation et à ce que nous léguerons aux générations futures. Nous reconnaissons l'influence du réchauffement climatique sur l'environnement et considérons qu'il faut agir. Les mesures de protection qui sont engagées doivent être précises et développer des résultats quantifiables. Dans le domaine des énergies renouvelables, il existe de nombreuses possibilités d'investissements économiquement opportunes et très intéressantes sur le plan écologique (solaire; vent; eau...). Les mesures adoptées dans ce domaine porteur doivent aussi intégrer des impératifs de protection du patrimoine environnemental. Le soutien aux énergies renouvelables est aussi un engagement qui permet d'encourager une économie régionale. Enfin, de tels investissements permettront à la Suisse d'accroître son indépendance énergétique et de renforcer ainsi ses chances de développement économique.

16

La sécurité de l'approvisionnement en énergie est d'une importance centrale. La production énergétique suisse doit être plus efficace et faire face aux besoins croissants de la population. Parallèlement, les objectifs de réduction des émissions de CO₂ ne peuvent être perdus de vue.

Pour la Suisse, l'approvisionnement en électricité est d'une importance capitale. L'énergie et plus particulièrement l'électricité sont des enjeux d'avenir décisifs. Au-delà du confort dont nous jouissons quotidiennement dans notre cadre domestique, des milliers de places de travail sont concernées par les décisions que nous engageons dans ce domaine, notamment dans l'industrie, l'artisanat, le secteur des services ou bien encore l'agriculture. La diversité de nos moyens de production d'énergie exerce donc une influence déterminante sur notre économie comme sur notre environnement. Nous soutenons la stratégie énergétique du Conseil fédéral qui a pour ambition de développer les énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique. Pour la sécurité à long terme de notre approvisionnement, nous jugeons également indispensable d'investir dans de grosses unités de production qui émettent peu de CO₂. La production indigène d'électricité est prioritaire. Il n'est pas admissible d'envisager que notre approvisionnement en énergie dépende des importations. Avec une telle orientation de notre politique énergétique, nous risquerions de perdre notre sécurité d'approvisionnement et de pénaliser ainsi fortement notre développement économique.

17

Les centres urbains contribuent au développement de notre pays. Il faut donc formuler le pari du dynamisme des villes et renforcer leurs capacités concurrentielles.

Les centres urbains sont les moteurs de notre développement économique. Les conditions de leur épanouissement passent nécessairement par une politique qui s'oriente vers la concurrence internationale. Toutes les régions de notre pays y trouvent leurs intérêts. Des centres urbains dynamiques favorisent la création d'entreprises et l'emploi. C'est notamment le cas lorsque de grandes entreprises, des laboratoires de recherche ou bien encore des industries ou des centres de formation spécialisés dans les hautes technologies font le choix de s'implanter dans les villes ou en périphérie de celles-ci. Le raccordement de ces agglomérations au réseau de transport international (rail; route; aérien) est une condition de ce développement. Parallèlement, les infrastructures de transport qui desservent ces régions doivent être conçues dans un souci de mobilité forte, afin d'éviter les encombrements aux portes des villes. Les centres urbains offrent également une grande variété d'activités culturelles et de loisir. Les investissements réalisés dans ces domaines méritent d'être salués, car ils contribuent ainsi à renforcer la cohésion sociale dont notre pays a besoin. Dans les centres urbains, la politique doit aussi s'adapter aux modes de vie des familles et créer les conditions idéales pour assurer une formation de bonne qualité mais aussi prendre les dispositions nécessaires afin d'améliorer de manière flexible les structures de garde pour enfant. Enfin, en milieu urbain, l'accès au logement à des prix décents est une préoccupation que le PBD n'entend pas passer sous silence.

18

Le PBD s'engage pour une occupation décentralisée du territoire et propose pour cela d'adopter des mesures adéquates.

La Suisse est riche de la diversité de ses territoires et régions. Une politique d'occupation décentralisée du territoire permet donc de garantir la pérennité de cette multitude des cultures et des traditions. Nous nous engageons pour encourager de manière ciblée le développement des régions périphériques, en permettant notamment de dynamiser les infrastructures de bases qui permettent une desserte efficace de ces territoires. La présence d'écoles et de centres de formation continue et professionnelle est aussi une priorité qui doit être clairement poursuivie. Au fil des réformes qui sont engagées depuis de nombreuses années, l'agriculture adapte ses structures et de très nombreuses exploitations agricoles ne sont plus utilisées à des fins de production. Le PBD s'engage afin de créer un environnement légal qui permette une reconversion rapide et non bureaucratique de ce patrimoine grâce à des dispositions d'aménagement du territoire adéquates. C'est à travers des mesures ciblées que nous améliorerons la compréhension et la cohésion entre les régions périphériques et les centres urbains.

19

La gestion l'Etat exige rigueur et discipline sur le plan budgétaire. Des règles strictes s'imposent pour l'équilibre de nos finances publiques.

Pour prospérer, notre économie a besoin d'un cadre financier stable et de taux d'imposition modérés. Un Etat modeste et performant permet d'atteindre ces objectifs. L'évolution de notre démographie et ses conséquences sur nos assurances sociales exercent une influence déterminante sur nos budgets publics. Parallèlement, la concurrence toujours plus vive, à l'intérieur de nos frontières comme sur le plan international, offre à l'Etat de nouvelles marges de manœuvre afin d'être plus réactif. Il apparaît par exemple intéressant d'investir de manière ciblée dans des domaines tels que la formation, la recherche, les moyens de transport, l'environnement ou la sécurité. Le PBD n'entend toutefois pas léguer aux générations futures des dettes exorbitantes et est bien conscient que seules des conditions financières saines permettent la réalisation de ces investissements. Le niveau d'endettement élevé des cantons et de la Confédération doit donc être réduit. Une telle politique renforce la confiance et le désir d'investir des citoyennes et des citoyens, comme des entreprises. Les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain. A terme, la prospérité de notre pays est menacée si nous finançons des dépenses sans disposer de recettes qui le permettent. Pour les générations futures, un niveau d'endettement exagérément élevé est antisocial.

20

La mobilité est d'une grande importance pour notre développement économique et culturel. Les moyens de transport publics et privés sont complémentaires.

Quotidiennement, les citoyennes et citoyens sont confrontés à des choix qui concernent leurs emplois, les moyens de transports qu'ils veulent utiliser, le logement dans lequel ils souhaitent vivre ou les loisirs qu'ils désirent privilégier. En moyenne, ils sont appelés à se déplacer pendant une heure par jour et utilisent pour cela la bicyclette (voies cyclables), un vélomoteur, le train, la voiture ou décident tout simplement (lorsqu'ils le peuvent) de se déplacer à pied. Dans les agglomérations, les bouchons sont malheureusement de plus en plus fréquents et nous sommes souvent aux limites de nos capacités de transport. Cette situation engendre des dommages économiques qui interpellent le PBD. Seul un réseau de transport public performant permet en effet de garantir notre croissance économique et nos emplois. Il faut pour cela des moyens financiers suffisants et constants pour la réalisation de ces infrastructures. Naturellement, ces infrastructures sont interconnectées et l'affaiblissement des moyens investis dans un secteur a des répercussions sur tous les moyens de transport. Les combats idéologiques ne doivent donc pas conduire à freiner la mobilité. D'autre part, une politique volontariste doit être poursuivie afin de faciliter la mobilité des personnes handicapées. Enfin, il convient d'encourager les nouveaux concepts de transport favorables à l'environnement tels que «Park and Rail», le covoiturage ou des formes de transports combinés.

21

Les œuvres sociales doivent être stabilisées financièrement afin que les générations futures puissent en bénéficier

Le système des trois piliers a fait ses preuves et doit donc être consolidé. Le PBD entend soutenir les réformes qui empruntent la voie des incitations afin d'encourager les personnes âgées qui le désirent à poursuivre leurs activités au-delà des la retraite, ou bien encore des propositions qui offriraient la possibilité aux employeurs d'engager une politique salariale flexible sur la base du volontariat. Le PBD veut maintenir et renforcer les forces de notre système de prévoyance vieillesse, c'est-à-dire le choix du modèle de répartition consacré par l'AVS, la couverture du capital garantie par la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle) et l'assurance obligatoire des soins déterminée par la LAmal. Pour le financement de l'AVS et du second pilier, des ponctions supplémentaires sur les salaires ne sont pas admissibles, car elles pénaliseraient notre économie dans un contexte de concurrence internationale très vif. La proportion des rentiers par rapports aux personnes actives ne cesse de croître. Néanmoins, les moyens investis afin de consolider nos assurances sociales ne sauraient être supportés exclusivement par les personnes actives. L'instrument du taux de conversion du second pilier doit permettre à la population de bénéficier des évolutions du marché. Le PBD veut entreprendre tout ce qui est possible afin de renforcer le contrat entre les générations et d'assurer une répartition la plus équitable possible entre l'Etat, l'économie, les personnes actives et les seniors. Dans le domaine social, les charges ne doivent pas augmenter dans des proportions plus fortes que le PIB. La prévoyance privée doit quant à elle s'orienter vers des solutions de long terme.

22

La politique de la santé permet de couvrir les besoins de toute la population et encourage la médecine de pointe. Elle s'attache à créer les conditions d'une saine concurrence entre les prestataires privés et publics.

Toutes les assurances doivent assurer une couverture de base à la population pour la médecine ambulatoire et stationnaire. Nous nous engageons afin d'assurer une politique de la santé qui permet de disposer de soins de très haut niveau délivrés par les médecins de famille. Ces derniers ont un rôle central à jouer afin d'assurer la couverture de base ; c'est pour cette raison que leur position doit être renforcée. L'introduction de critères de qualité et d'objectifs de coûts applicables aux hôpitaux publics comme aux cliniques privées permet de créer la transparence pour les citoyennes et les citoyens. Nous soutenons les développements de la médecine de pointe en étant conscients que des critères éthiques clairs doivent être définis. Il est pour nous important de développer le réseau des hôpitaux et cliniques universitaires afin d'améliorer la qualité de leurs prestations et de mieux maîtriser l'évolution des coûts. Les soins délivrés dans les hôpitaux, dans les maisons de retraite, comme à domicile (spitex), exigent à l'avenir davantage de ressources en personnel. Nous attachons donc une importance particulière au développement des professions qui délivrent des soins de base.

23

La politique migratoire s'appuie sur des règles claires et facilement applicables. La migration de forces de travail qualifiées est souhaitable d'un point de vue économique. L'intégration doit être exigée et pratiquée de manière active.

La gestion de la migration doit s'orienter principalement en fonction des besoins du marché du travail. La main d'œuvre qualifiée doit être prioritairement recrutée dans les pays de l'Union européenne et de l'association européenne de libre échange. Si les qualifications requises n'existent pas dans ce cadre européen, le recrutement en provenance de pays tiers (extérieurs à la zone UE/AELE) est possible. Les exceptions à ces principes généraux doivent être clairement définies dans la loi. Dans la politique d'asile, les abus doivent être clairement combattus. Même si elles sont impopulaires, les mesures qu'il convient d'engager sur ce terrain doivent être adoptées. Le droit légitime de revendiquer l'asile ne doit pas être remis en question en raison des agissements de personnes qui abusent de ce droit. Pour les personnes qui subissent des menaces et dont l'intégrité physique pourrait être atteinte, la Suisse se doit d'accorder l'asile, conformément aux traditions qu'elle poursuit toujours. Notre pays est d'autre part appelé à travailler en étroite collaboration avec ses voisins dans le domaine de l'asile. Les mouvements migratoires constituent une problématique mondiale et européenne qui sera de plus en plus pressante. C'est pour cette raison que la Suisse doit s'engager afin de définir les standards internationaux qui seront à l'œuvre. Les mesures d'intégration doivent être mises en œuvre par l'Etat. Nous devons exiger des populations étrangères qu'elles démontrent leur désir de s'intégrer. Celui qui refuse de s'intégrer ou qui ne respecte pas notre constitution n'a pas droit de cité.

24

Le tourisme est un moteur important de notre activité économique et est vital pour l'économie des régions. Il permet d'autre part de soutenir les efforts entrepris pour une politique de l'aménagement du territoire décentralisée.

Avec plus de 25 milliards de revenus, le tourisme suisse représente plus de 3% du PIB. Plus de la moitié de ces ressources proviennent de l'exportation. Le PBD entend soutenir avec conviction cette branche de notre économie. Il s'agit prioritairement de soutenir la politique régionale qui permet le développement des infrastructures à travers l'investissement des collectivités publiques. La campagne est la principale bénéficiaire de ces actions. L'entretien et le bon raccordement des régions périphériques accroît l'attractivité économique de notre pays et renforce donc notre prospérité.